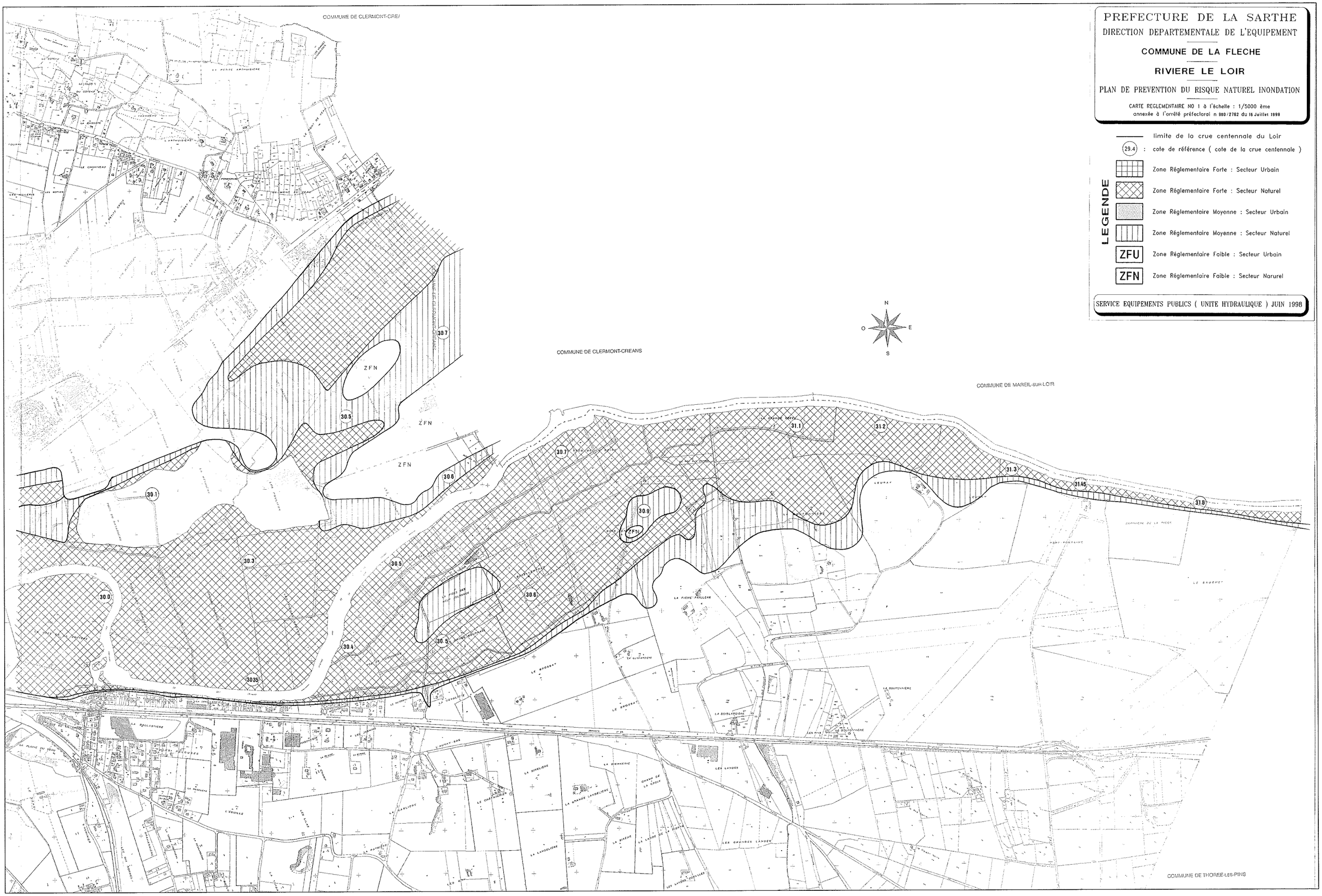
PREFECTURE DE LA SARTHE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
COMMUNE DE LA FLECHE
RIVIERE LE LOIR
PLAN DE PREVENTION DU RISQUE NATUREL INONDATION
CARTE REGLEMENTAIRE NO 1 à l'échelle : 1/5000 ème
annexée à l'arrêté préfectoral n 980/2762 du 15 Juillet 1998
LEGENDE
limite de la crue centennale du Loir
29.4 : cote de référence (cote de la crue centennale)
Zone Réglementaire Forte : Secteur Urbain
Zone Réglementaire Forte : Secteur Naturel
Zone Réglementaire Moyenne : Secteur Urbain
Zone Réglementaire Moyenne : Secteur Naturel
ZFU Zone Réglementaire Faible : Secteur Urbain
ZFN Zone Réglementaire Faible : Secteur Narurel
SERVICE EQUIPEMENTS PUBLICS (UNITE HYDRAULIQUE) JUIN 1998
COMMUNE DE CLERMONT-CREANS
COMMUNE DE MAREIL-SUR-LOIR
COMMUNE DE THOREE-LES-PINS
N
O
E
S
ZFN
30.0
30.1
30.3
30.4
30.5
30.6
30.7
30.9
31.1
31.2
31.3
31.45
31.8
LA FICHE PAILLERE
LE BROSSAY
LA BOISLANDIERE
LA BOUTONNIERE
LES LANDES
LA SINELIERE
LA GRANDE LANDELIERE
LA LANDELIERE
LES GRANDES LANDES
LA PATRIERE
L'EGUILLE
LA GABLIERE
LE CHATAIGNIER
LA DIENNERIE
CHAMP DE LA CROIX
LA SIRENE
LA LANDE DE LA PIERRE
LA PLAINE DU VEAU
LA BALLASTIERE
LE CHOMINEAU
LA PETITE ARTHUISIERE
LE BAUCHET
PORT FONTAINE
LEURAY